

Vienne, le 24 septembre 2013

### **La Guinée-Bissau ratifie le Traité d’interdiction complète des essais nucléaires**

La République de Guinée-Bissau a ratifié le Traité d’interdiction complète des essais nucléaires, dont le nombre de ratifications a maintenant atteint le seuil de 160.

“Cet important geste de la Guinée-Bissau nous rapproche de l’universalisation du Traité et m’encourage à redoubler d’efforts pour qu’il entre en vigueur”, a déclaré Lassina Zerbo, Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l’Organisation du Traité d’interdiction complète des essais nucléaires (OTICE).

“Les nations en développement montrent une fois de plus la voie en interdisant les armes et les essais nucléaires. Il devrait être naturel, pour les pays africains qui ont déjà interdit les armes et les essais nucléaires sur leur continent par le Traité de Pelindaba, d’adhérer au Traité d’interdiction complète des essais nucléaires”, a dit M. Zerbo.

Cette ratification intervient la semaine de la Conférence convoquée en vertu de l’article XIV à New York en vue de promouvoir l’entrée en vigueur du Traité.

La Guinée-Bissau a signé le Traité d’interdiction complète des essais nucléaires le 11 avril 1997. Le Traité a désormais été signé par 183 États au total, c’est-à-dire plus de 90 % des pays du monde. En Afrique, seuls Maurice, la Somalie et le Soudan du Sud ne l’ont pas encore signé, tandis que neuf pays doivent encore le ratifier: Angola, Comores, Congo (République du), Égypte, Gambie, Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Principe, Swaziland et Zimbabwe.

Parmi les États africains qui n’ont pas encore ratifié, seule l’Égypte est tenue de le faire pour que le Traité entre en vigueur. Sept autres puissances nucléaires non africaines sont aussi tenues de ratifier le Traité: Chine, États-Unis, Inde, Iran, Israël, Pakistan et République populaire démocratique de Corée. Voir la [carte interactive](#).

Les États africains ont déjà banni les armes nucléaires de leur continent par le Traité de Pelindaba, qui établit une zone exempte d’armes nucléaires sur le continent. La Guinée-Bissau a ratifié ce Traité, qui est entré en vigueur en 2009. Voir aussi à ce sujet la brochure de l’OTICE intitulée “La contribution de l’Afrique à l’arrêt des essais nucléaires” ([anglais](#) / [français](#)).

Le Traité d’interdiction complète des essais nucléaires bannit toute forme d’explosion nucléaire, où que ce soit, par qui que ce soit. L’OTICE met en place un Système de surveillance international ([SSI](#)) qui doit permettre de faire en sorte que toute explosion nucléaire soit détectée. À l’heure actuelle, le réseau est en place à plus de 85 % et comprend 31 installations dans 22 pays africains. Les données de vérification recueillies par l’OTICE ont aussi des usages autres, tels que la surveillance sismique, l’alerte aux tsunamis et le suivi de la radioactivité après des accidents nucléaires.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site [www.ctbto.org](http://www.ctbto.org) – votre référence en matière d’interdiction des essais nucléaires – ou prendre contact avec:

Thomas Mützelburg  
Fonctionnaire de l’information  
Tél.: +43 1 26030 6421  
Mobile: +43 699 1459 6421  
Courriel: [thomas.muetzelburg@ctbto.org](mailto:thomas.muetzelburg@ctbto.org)

Retrouvez l’OTICE sur [facebook](#), [twitter](#), [flickr](#) et [youtube](#).